

## COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

### ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

**Romain LECONTE** (ENS), **Julien MIGOZZI** (University of Oxford), **Laetitia MONGEARD** (Université Paris-Est Créteil), **Alice NIKOLLI** (Université de Pau et des Pays de l'Adour), **Florence NUSSBAUM** (Université Jean Moulin Lyon 3) et **Chloé REISER** (University of New Brunswick - Saint-John)

**Coefficient** : 3

**Durée** : 6 heures

**Sujet** : Pauvreté et territoires ruraux dans le monde

Le jury a corrigé 357 copies. Les notes sont comprises entre 2 (2 copies) et 20 (1 copie). La moyenne s'établit à 10,58, la médiane à 10 et l'écart-type à 3,36. Plus de 18 % des copies obtiennent une note supérieure ou égale à 14 et 6,7 % à 17. Le jury tient à souligner la qualité de la préparation des candidates et candidats : très peu de copies indigentes en termes de contenu ont été rendues et la plupart des compositions témoignaient d'un travail sérieux.

Le rapport revient d'abord sur la démarche d'ensemble et la compréhension du sujet, puis sur l'introduction et le développement avant de conclure par quelques remarques sur les productions graphiques.

Le sujet invitait à étudier la spécificité des formes spatiales de la pauvreté dans les territoires ruraux, en tenant compte de leur hétérogénéité (entre Nords et Suds mais aussi au sein d'une région ou d'un Etat). Il était attendu que les candidates et candidats interrogent les liens entre les caractéristiques des territoires ruraux et les situations de pauvreté qui peuvent s'y concentrer, en explorant les facteurs de la pauvreté rurale mais aussi la diversité des contextes géographiques et des expériences individuelles. Le terme de « territoires » impliquait notamment d'aborder les différents périmètres de l'action publique et la gestion politique de la pauvreté à différentes échelles. Plus largement, le sujet supposait de mobiliser des notions connexes essentielles au raisonnement géographique telles que développement, périphérie ou marge.

Dans l'ensemble, si les copies comportent une somme de connaissances importante sur la question au programme, le jury a été frappé par le manque de nuance du discours tenu par les candidates et candidats. Premièrement, nombre de compositions assèment des généralités sur les espaces ruraux et/ou sur les pays en développement qui confinent parfois au misérabilisme ou au déterminisme. Les espaces ruraux sont ainsi présentés comme plus fragiles et davantage soumis aux risques naturels que les espaces urbains. Cela s'explique généralement par un problème de définition des territoires ruraux, parfois qualifiés à tort de « naturels » ou « non anthropisés ». Ensuite, trop de copies tombent dans l'écueil d'une essentialisation du « rural » sans prendre en compte la diversité des contextes, révélant une profonde méconnaissance des

espaces ruraux, y compris français. Ainsi, la plupart des copies négligent l'existence de territoires ruraux riches et fortement intégrés à la mondialisation, à l'image des régions de grandes cultures ou de certains terroirs viticoles. Plus encore, nombre de copies font une description très caricaturale des espaces ruraux, qu'ils soient valorisés pour leur cadre idyllique ou présentés comme des territoires « archaïques » ou des « pièges à pauvreté » (sans préciser ce que cela signifie ni expliciter la transposition à l'espace – d'ailleurs plus que discutable – de ce concept désignant initialement des mécanismes socio-économiques d'auto-renforcement de la pauvreté). À l'inverse, les meilleures copies utilisent des critères de différenciation des espaces ruraux jusqu'à proposer parfois des typologies, inspirées par exemple de travaux scientifiques. Enfin, rappelons qu'il est essentiel de distinguer les territoires et les individus, ce qui implique de manier différentes échelles d'analyse : sur un territoire qualifié de « pauvre » peuvent coexister des populations défavorisées et des populations très aisées. De la même façon, la densité de population et la densité de services sur un territoire ne sont pas forcément corrélées. Plus largement, ce manque de nuance a conduit nombre de copies à un défaut de problématisation, considérant les territoires ruraux comme nécessairement pauvres par définition, au point d'oublier l'antithèse de ce postulat (lui-même souvent mal étayé).

Les copies citent généralement un grand nombre de travaux scientifiques, certaines faisant preuve d'une grande érudition. Si la réflexion peut tout à fait s'appuyer sur des références bibliographiques issues d'autres sciences sociales (certaines copies ont mobilisé de façon très pertinente les travaux de B. Lahire, B. Coquard ou Y. Amsellem-Mainguy), les références très anciennes comme G. Simmel, E. Durkheim ou J.-F. Gravier (*Paris et le désert français*, 1947) sont rarement adaptées à l'analyse des espaces ruraux actuels. Le jury salue la connaissance de concepts issus de la géographie critique anglophone mais insiste sur la nécessité de les utiliser correctement. Toute notion doit être définie et il vaut mieux éviter l'usage d'une notion mal maîtrisée (« droit à la ville », « effet de lieu » ou « capacités » ont parfois été mobilisés de façon très confuse). Sur la forme, rappelons qu'il est inutile de citer la revue dans laquelle un article a été publié ou son titre complet : la date et l'auteur suffisent. Le jury recommande aux candidates et candidats de prêter une attention particulière à l'orthographe des noms des auteurs et autrices, et de se cantonner à l'initiale du prénom plutôt que d'inventer des prénoms fantaisistes.

Concernant la dimension formelle de l'exercice, le jury a noté les efforts de structuration de l'argumentation dans les copies. Les compositions sont pour la plupart organisées selon un plan relativement lisible et les paragraphes sont introduits par quelques phrases synthétisant l'idée qu'ils défendent. Le jury insiste sur la nécessité de développer les exemples : une litanie d'exemples allusifs ne suffit pas à étayer un argument. Inversement, une étude de cas ne peut pas constituer une partie. Il importe de varier les exemples, notamment pour veiller à la solidité de l'argumentation. En effet, un argument valable sur un territoire peut être contredit par un exemple pris ailleurs : ce qui vaut pour la France n'est pas nécessairement valable dans un autre contexte. En l'occurrence, les copies se limitant à des exemples français ou pris exclusivement dans les pays dits du Sud ont proposé un traitement trop partiel du sujet.

L'expression écrite est un aspect essentiel au service de l'argumentation. Il convient ainsi d'éviter les formules imagées mais faibles sur le plan logique telles que : « les territoires ruraux sont synonymes de... », ou « riment avec... ». Il est également peu pertinent d'utiliser des notions abstraites comme sujets de verbes d'action (« la pauvreté préfère les territoires ruraux », « les territoires ruraux tentent de sortir de la pauvreté »). Il est préférable d'identifier les

différents acteurs qui interviennent dans ces processus et leurs interactions. Enfin, la désignation des personnes en situation de pauvreté a visiblement posé problème aux candidat-es, ce qui a donné lieu à des formulations maladroites (« les indigents », « les infortunés » ou encore « les populations désargentées ») au point d'adopter parfois un ton condescendant très malvenu. Plus généralement, il est essentiel de soigner la rédaction car l'accumulation de maladroites d'expression ou d'erreurs grammaticales tend à agacer le jury, voire rend certaines copies difficilement compréhensibles.

L'introduction doit faire apparaître clairement les enjeux du sujet et l'approche choisie pour le traiter. Les accroches historiques, philosophiques ou génériques (« à la campagne... ») sont à éviter autant que possible. Le jury apprécie les accroches à partir d'œuvres littéraires ou cinématographiques mais à condition de faire le lien avec le sujet. Là encore, des références trop datées (*Les raisins de la colère*, 1939 ; *Un barrage contre le Pacifique*, 1950) ne permettraient pas une transition efficace vers la problématisation des termes du sujet. Le jury rappelle en outre que la démonstration ne peut pas reposer exclusivement sur des œuvres de fiction.

La problématisation du sujet repose sur la définition des termes et leur articulation. Le jury regrette que certaines copies ne parviennent pas à proposer une définition claire et précise de la pauvreté, informée par la littérature scientifique, et au service du sujet proposé. Trop souvent on a l'impression que ce passage de la dissertation est improvisé, alors que l'on peut attendre, après plusieurs mois de préparation, que chaque candidat-e soit en mesure d'énoncer à l'écrit une définition stable et opératoire. La définition des territoires ruraux proposée par les copies étant souvent sommaire, le jury a particulièrement apprécié que certaines candidates et candidats s'interrogent sur les limites de l'espace rural (quel statut pour les espaces périurbains ?) et dépassent l'idée d'un rural qui ne serait que le négatif de l'urbain. À ce propos, rappelons que l'agriculture n'est pas le secteur d'activité prédominant dans tous les espaces ruraux. En outre, la notion de territoire ne renvoie pas seulement à des représentations et à des symboles, mais aussi à des pratiques, à des aménagements et à une appropriation politique de l'espace.

La problématisation, c'est-à-dire la justification de l'intérêt du sujet, est une étape essentielle qui détermine ensuite la pertinence du développement. Le principal défaut de problématisation relevé dans les copies est lié à une mauvaise compréhension du sujet. D'une part, nombre de candidates et candidats ont traité le sujet à l'envers, en étudiant les territoires ruraux au prisme de la pauvreté (ce qui les a conduits à considérer que la pauvreté touchait tous les territoires ruraux) plutôt que la pauvreté au prisme de la ruralité, comme le suggérait l'ordre des termes du sujet. D'autre part, le sujet ne suggérait pas de lien de causalité entre le caractère rural d'un territoire et d'éventuelles difficultés économiques. Pourtant, rares sont les copies qui ont envisagé les territoires ruraux comme de simples contenants de situations de pauvreté exogènes, voire comme des espaces refuges.

Concernant le développement, nous aborderons d'abord la question du plan de la dissertation puis nous reviendrons sur le traitement du sujet dans les copies.

Quel que soit le sujet, le jury rappelle que les plans thématiques sont rarement satisfaisants dans la mesure où ils proposent une approche plus descriptive qu'argumentative. Il était ainsi peu pertinent de lister tous les effets de la pauvreté sur la santé, l'alimentation, l'éducation ou encore le travail des populations rurales dans des parties ou sous-parties successives. Ensuite, il est

essentiel d'introduire le propos par quelques éléments de contextualisation plutôt que de commencer de but en blanc par un cas très précis ou par un contre-exemple. Un grand nombre de copies ne prennent pas le temps de présenter la pauvreté rurale, sa répartition spatiale, ses spécificités, or ce cadrage initial aurait peut-être permis d'éviter les propos trop radicaux sur la supposée misère des territoires ruraux. Enfin, si le plan dialectique ne s'impose pas systématiquement, on insiste sur l'importance de tenir un discours nuancé et donc de ne pas se cantonner à une vision trop monolithique ou manichéenne des phénomènes sociaux.

Peu de copies ont proposé une quantification de la pauvreté dans les territoires ruraux, or le jury attend quelques ordres de grandeur pour caractériser les territoires de la pauvreté et situer les territoires ruraux en leur sein. De bonnes copies s'appuient par exemple sur les statistiques du PNUD ou de l'ONU pour rappeler que les populations pauvres sont plus nombreuses en ville en valeur absolue, car les espaces urbains sont plus peuplés, mais que les territoires ruraux présentent des taux de pauvreté plus importants. Il s'agit cependant d'être rigoureux dans le maniement de ces statistiques : à titre d'exemple, ce ne sont pas les territoires urbains qui sont majoritaires dans les pays anciennement industrialisés mais la population urbaine.

Le jury a particulièrement apprécié que certaines copies mobilisent des notions éminemment géographiques comme la distance, la mobilité ou l'accessibilité pour interroger les liens entre pauvreté et territoires ruraux. Ainsi, la distance ne crée pas la pauvreté mais elle peut accroître les difficultés des personnes les plus vulnérables du fait du coût de la mobilité. De très bonnes copies abordent même la dimension temporelle du sujet en considérant des processus tels que la gentrification rurale. Il était également judicieux de s'intéresser aux ressources offertes par les territoires ruraux, qui peuvent les rendre attractifs pour des populations précaires, et aux politiques spécifiquement destinées à ces territoires comme les Zones de Revitalisation Rurale en France. A l'inverse, un trop grand nombre de copies mobilisent des exemples urbains à l'appui de la démonstration, ce qui conduit au hors-sujet ou à des propos complètement absurdes : Grigny (28 000 habitants) peut difficilement passer pour un « village rural ».

Enfin, la réalisation de productions graphiques est valorisée, à condition que celles-ci soient pertinentes et soignées. Mieux vaut s'abstenir de produire un croquis (et consacrer le temps ainsi gagné à rédiger un devoir plus abouti) plutôt que de passer un temps considérable à réaliser un croquis hors-sujet sur Jakarta ou un simple croquis de localisation dont l'apport à la démonstration est très faible. De la même façon, on déconseille les productions graphiques très sommaires comme un schéma systémique simpliste ou une carte choroplèthe comportant un seul élément en légende. Du point de vue de la forme, il est absolument indispensable de ne pas séparer la légende du croquis qu'elle explicite. L'échelle du croquis doit être indiquée clairement et de façon cohérente (elle ne peut pas être identique pour un croquis à l'échelle du monde et un autre à l'échelle d'une ville). La source des données peut être indiquée à condition d'être relativement précise : « divers » n'est pas une source identifiable.

Pour conclure, le jury tient à répéter la grande qualité de la plupart des copies. Il renouvelle ses félicitations aux candidates et candidats ainsi qu'aux préparateurs et préparatrices pour le travail fourni, et leur transmet ses encouragements pour la préparation du nouveau thème au programme.